

LIVRET D'ACCUEIL BIENVENUE AU PORT ✨



©christophelepotier

à L'ATTENTION DES RESSOURCES HUMAINES DU PORT DE LA TRINITE-SUR-MER





LES SERVICES DU PORT



Capitainerie



Sanitaires



Douches



Laverie



Parkings



Tri sélectif
(déchets techniques)



WIFI gratuit



Défibrillateur



Pains de glace à la
capitainerie



Pompe à
eaux noires



Station carburant
h24



Cale de
mise à l'eau



Manutentions



Chariots
d'armement



Service de rade
7jours/7



Prêt de
vélos



Bus



Navette
parking
en saison

02.97.55.71.49

Veille le soir 06 18 16 52 45

trinite-sur-mer@compagniedesportsdumorbihan.fr

**Charte escale
technique**



UNE EQUIPE DE CHOC !



Sylvie



Pierre-Yves



Corinne



Yann



Carole



Morgan



Astrid



Olivier



Stéphanie



Pierre Laurent



Sandrine B



Pierre-Henri



Carole



Laurent



Sandrine F



Vianney



Gaël



Philippe



Marc



Henri



Michel



Mickaël



Philippe



Nicolas



Solenn



Thomas



Gautier



PORT-LA-TRINITE-SUR-MER.COM



COURS DES QUAIS - 56470 LA TRINITE-SUR-MER



TRINITE-SUR-MER@COMPAGNIEDESSPORTSDUMORBIHAN.FR



02 97 55 71 49 / 06 18 16 52 45 (VEILLE LE SOIR)

EN CAPITAINERIE

DE NOVEMBRE À FEVRIER

9:00 - 12:30

14:00 - 17:30

**DE MARS À JUIN ET
SEPTEMBRE ET OCTOBRE**

9:00 - 12:30

14:00 - 18:00

JUILLET ET AOÛT

08:30 - 13:00

14:00 - 19:30

RÈGLES GÉNÉRALES

Ce que vous devez faire :

En cas d'utilisation d'un véhicule de service

RESPECTER IMPÉRATIVEMENT LES LIMITES DE VITESSE

VOUS DEVEZ ÊTRE EXEMPLAIRE, VOUS POUVEZ ÊTRE CONTRÔLÉ.
VOUS ÊTES LE SEUL RESPONSABLE DE L'AMENDE DONT VOUS
ÊTES PASSIBLE.



Tenue correcte exigée. Porter la tenue vestimentaire qui vous a été confiée uniquement pendant les horaires de travail, l'entretenir soigneusement. Chaussures adaptées à votre poste.



Mettre **OBLIGATOIREMENT** votre gilet de sauvetage dès que vous allez sur l'eau.

Prendre grand soin du matériel dont vous aurez l'utilisation pendant votre service (canots, VHF,...) et signaler toute anomalie ou dégradation au responsable.

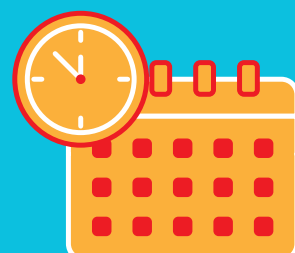


VHF : soyez le plus précis possible et ne l'utiliser que pour des conversations nécessaires à votre travail, soyez bref. N'oubliez pas que tout le monde entend vos conversations.

Respecter vos horaires de travail, vous devez être opérationnel à l'heure de votre prise de poste et en mesure de répondre aux besoins du service.

Informez le Responsable d'Exploitation le plus tôt possible de toute absence prévisible.

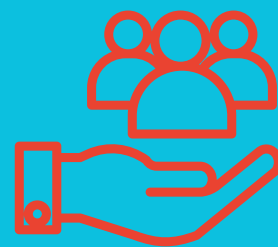
Vous devez impérativement donner un numéro de téléphone permettant de vous joindre en cas de nécessité.





Prendre connaissance, dès les premiers jours, de tous les renseignements pratiques qui vous aideront à renseigner les clients le plus précisément possible.

Ne pas s'engager auprès des clients (tarifs, contrats ...) quand vous n'êtes pas sûr, leur demander de contacter la Capitainerie à une heure où un permanent est présent (ou prendre ses coordonnées pour qu'on le rappelle éventuellement) ; on peut bien sûr, remettre les tarifs. (Voir fiches d'entretien des tâches journalières).



Participer, quelle que soit votre fonction, à la propreté et l'entretien du Port, du terre-plein, des sanitaires, de la capitainerie, de l'atelier. Rappelez-vous que vous êtes responsable du papier ou déchet que vous voyez, il convient de les ramasser et de les mettre dans le conteneur adéquat. A vous de donner l'exemple à tous les usagers du port.



Rester toujours poli, courtois, souriant et serviable avec nos clients. Ne pas hésiter à les aider dans la mesure de vos capacités.

Nous vous invitons à enregistrer le numéro de la capitainerie sur votre téléphone 02 97 55 71 49



Prendre connaissance et transmettre les informations essentielles pour les passations. Faites part de vos idées, remarques ou problèmes au responsable ou à la personne qui vous parraine.

Prendre connaissance de toutes les consignes du site

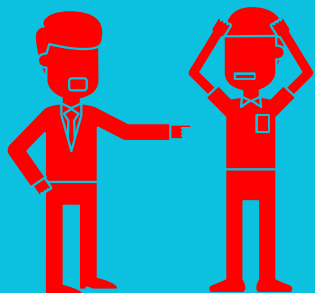




Ne pas remettre en cause le professionnalisme de ses collègues devant les clients et/ou les plaisanciers (les désaccords se règlent en interne)

Ce que vous ne devez pas faire :

Sortir de la concession portuaire sans autorisation.



Entrer en conflit avec un client (prévenir un permanent ou le Responsable d'Exploitation).

Régler avec les clients des problèmes qui ne sont ni de votre compétence, ni dans vos attributions.



Attention : Tout comportement déplacé est vite connu et sera sanctionné : que ce soit à terre ou à flot (accélérations et virages brutaux avec les bateaux de service...).

Porter les tenues du Port en dehors de vos heures de service.



Utiliser le matériel portuaire à des fins autres que des besoins du service, ni en dehors de vos horaires (canots, VHF, informatique...).

Le téléphone et l'informatique (internet) sont bien évidemment un outil de travail et ne sont pas utilisables pour des besoins personnels (sauf urgence bien sûr).





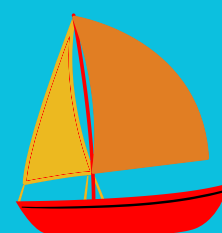
Interdit de Faire un double des clés qui vous ont été remises.

Modifier votre emploi du temps sans autorisation du Responsable d'Exploitation.



Utilisation de votre téléphone portable personnel pendant les heures de travail, interdit de fumer à bord des bateaux et à proximité des clients.

Il est formellement interdit d'accepter des invitations à bord pendant les heures de travail.



CONSIGNES PARTICULIÈRES

Pour tous les postes, il est nécessaire de prendre connaissance des dernières informations.

Plan d'eau

Avant de partir sur l'eau,
check list à faire :



Aller à la rencontre des clients pour les accueillir (aide à l'amarrage si besoin) sans se précipiter pour l'encaissement



Ne jamais monter sur le bateau sans y avoir été invité ou en avoir demandé l'autorisation

Attention : s'il vous est nécessaire de passer sur un bateau, il est obligatoire de monter par l'avant du bateau



Ramasser tous les déchets qui flottent sur l'eau



☒	PORT DU GILET DE SAUVETAGE
☒	VHF
☒	EQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ
☒	PLEIN DES BATEAUX
☒	MOYEN DE PAIEMENT (CAISSE SI ENCAISSEMENT SUR LE BATEAU ET/OU TPE)

Administratif

Prendre connaissance des différents contrats et des prestations
Se référer aux procédures SEAPORT

Accueil



Tenue adaptée et représentative du site sur lequel je travaille



Prendre connaissance des différentes prestations pour renseigner au mieux les usagers, locaux et touristes

Manutention

Avant toute utilisation des engins de manutention, il est nécessaire de s'équiper et de prendre connaissance des règles générales en manutention.



A clipboard with a black clip at the top, holding a white sheet of paper with a checklist. The clipboard has a brown border. The checklist items are as follows:

- ☒ CHAUSSURES DE SECURITÉ
- ☒ GILET HAUTE VISIBILITE
- ☒ ENVIRONNEMENT DU JOUR
(météo, planning, état du terre-plein etc.)
- ☒ VERIFICATIONS DES ENGINS
- ☒ SIGNATURE PRISE DE POSTE

08. CONSIGNES EN CAS D'ACCIDENT/ D'INCENDIE/CONTACTS IMPORTANTS

Numéro capitainerie : 02 97 55 71 49

Portable pro responsable du port :

Marc: 06 15 19 02 02

Corinne: 06 74 48 00 95

Philippe : 07 64 05 38 92



Consignes en cas d'accident ou d'incendie



PROTEGER

- La (ou les) victime(s)
- Les autres personnes
- Soi-même

Pour protéger, il faut tenter de déterminer les causes de l'accident et ne pas se précipiter sur la victime avant d'avoir éliminé le risque (risque électrique, risque d'intoxication, risque d'explosion, ...).

ALERTER

- Appeler la capitainerie et/ou demander des l'aide aux personnes alentours

SECOURIR

L'examen de la victime doit être méthodique et tenir compte des urgences vitales.



INCENDIE :

Toute personne qui découvre un début d'incendie doit immédiatement :

- Déclencher l'ordre d'évacuation en appuyant franchement sur le boîtier d'alarme le plus proche, ou émettre l'alerte aux personnes présentes dans le bâtiment de vive voix,
- Contacter la capitainerie

Questionnaire – à vous de jouer !

Vous

Nom :

Prénom :

Date de l'accueil sécurité :

Sécurité de la personne

- Question 1 : Pouvez-vous citer les numéros d'urgences suivants
 - o Les pompiers ?
 - o Le SAMU ?
 - o La police ?
 - o Canal VHF - urgence en mer ?
- Question 2 : Vous êtes en service derade, un plaisancier se baladant sur le port tombe à l'eau d'un ponton, que faites-vous en priorité ?
 - o Je coupe le contact du bateau
 - o J'alerte la capitainerie canal 9
 - o Je me précipite pour récupérer la personne
- Question 3 : Un salarié se blesse à la main en utilisant un outil coupant. Vous êtes à proximité, il vous demande de l'aide... Comment réagissez-vous ?
 - o J'emmène la victime à l'hôpital
 - o J'appelle le 15
 - o Je l'emmène chez le médecin le plus proche
- Question 4 : Quels équipements/accessoires avez-vous besoin en cas de fortes chaleurs ?
 - o Réponse :
.....
.....
- Question 5 : Pourquoi est-il important de signaler un presque-accident, même s'il n'y a pas de blessé ?
 - o Réponse :
.....
.....

Sécurité Incendie

- Question 6 : Quelle est la réaction à adopter si vous voyez de la fumée sortir d'un navire ?
 - o Je tente d'éteindre le feu en jetant des seaux d'eau
 - o Je tente d'éteindre le feu avec un extincteur

- o Je largue les amarres
- o J'alerte (pompiers, capitainerie, collègues)

→ Question 7 : Avant d'utiliser un extincteur, quelles actions rapides dois-je faire ?

- o Vérifier que la goupille est en place et que l'extincteur n'a pas déjà été déclenché
- o Vérifier le type d'extincteur : eau ou poudre
- o Secouer l'extincteur pendant 30 secondes avant de l'utiliser

→ Question 8 : Citez 2 causes possibles d'incendie dans un port de plaisance

o Réponse :

.....
.....

Sécurité métiers

→ Question 9 : Quels équipements de protection sont indispensables sur le terre-plein ?

- o Chaussures de sécurité
- o Vêtements haute visibilité
- o Gilet de sauvetage
- o Casque anti-bruit

→ Question 10 : Quels équipements de protection sont indispensables sur le plan d'eau ?

- o Gilet de sauvetage
- o VHF
- o Chaussures antidérapantes
- o Casquette

→ Question 11 : Quels sont selon vous, les principaux risques dans un port de plaisances ?

- o Chutes
- o Manutention de charges
- o Produits dangereux
- o Bruit
- o Coactivité

→ Question 12 : Citez 2 conséquences possibles d'une chute à l'eau, même pour une personne qui sait nager ?

o Réponse :

.....
.....

ENGAGEMENT DU SALARIE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Le salarié

Nom – Prénom :

Date d'embauche :

Le référent

Nom– Prénom :

Qualité –Fonction :

Date de la sensibilisation (dans le mois qui suit l'embauche) :

Lieu

Port/Site :

Spécificités du site (cochez) : ☐ Station carburant ; ☐ Terreplein technique ;

☐ Capitainerie ; ☐ Plan d'eau

Contenu

~~Je soussignée~~, reconnais avoir pris connaissance des instructions concernant les éléments suivants :

Circulation des engins et des personnes

~~Le référent a montré au salarié la signalisation~~ de sécurité et les règles de circulation pour les véhicules, les engins, les piétons et les vélos applicables sur la concession. Celui-ci a également pris connaissance des chemins d'accès aux lieux de travail, à la capitainerie, aux lieux sociaux, notamment aux vestiaires. Il a reçu également une information sur l'emplacement des issues de secours dans ces différents locaux, et des extincteurs.

Exécution du travail

~~Le salarié a reçu une~~ sensibilisation sur les risques auxquels celui-ci est exposé dans le cadre de l'exécution de sa prestation de travail :

- Risques liés à la manutention
 - o Engins de manutention, manutention des plaques de protection des compteurs d'eau.....
- Risques liés aux chutes
 - o Risques de glissades, de noyades.....
- Risques d'incendie
- Risques liés à la navigation, aux remorquages (coincement....)
- Risques chimiques
- Risques sanitaires

Le référent a également informé le salarié que le Document Unique de Prévention et d'Evaluation des Risques (DUPER) recensant tous les risques pour chaque catégorie de postes de travail, ainsi que le Règlement Intérieur sont à disposition de tous les salariés à la capitainerie et sur l'intranet de l'entreprise.

Cette sensibilisation a également porté sur les comportements et les gestes les plus sûrs pour éviter au maximum ces différents risques dans la réalisation du travail (Entre autres, ne pas courir sur les quais, cales, passerelles, pontons....).

Le référent a expliqué au salarié les conditions d'utilisation des équipements de travail et des équipements de protection individuelle, à savoir:

- bateau de service, outillage, équipements de manutention, (rayer les mots inutiles)
- gilet de sauvetage
- gants, combinaisons, lunettes (soudure), masques, visières, casques, casques anti-bruit, chaussures de sécurité, harnais, tapis de sol

Le référent a également montré le fonctionnement des dispositifs de protection sur les engins et machines (procédure d'arrêt d'urgence).

Il a également demandé au salarié de prendre connaissance, avant toute première utilisation de machines, outillages, produits, de la notice du fabricant, mise à sa disposition dans le local technique.

Conduite à tenir en cas d'accident

Le référent a expliqué au salarié les dispositions à prendre et la procédure à appliquer en cas d'accident ou d'intoxication pour sauvegarder son intégrité physique ou celle de la victime:

- **Protégez-vous** ainsi que la victime
- Analyser le dommage: De quoi s'agit-il? blessure, brûlure, intoxication, irritation, ...
- **Alertez** un responsable ou un SST et prévenez les secours au besoin et la capitainerie
- Rechercher un éventuel médecin à proximité (les coordonnées des médecins locaux sont affichées à la capitainerie et dans les locaux techniques)
- Prodiguer ou faire **prodiguer les gestes de premier secours par une personne formée à cet effet** (SST). Ne déplacez pas la victime.
- Isoler la zone en délimitant un périmètre interdit au public et rassurez la victime
- Utiliser éventuellement la trousse de premier secours de la capitainerie, du bateau de service, ou du local technique
-
-

Attendre les éventuels secours puis enregistrer l'accident auprès du Responsable d'Exploitation, ou de son représentant.

Je m'engage à:

- Respecter les consignes de sécurité en vigueur
- Utiliser correctement les équipements et matériels mis à ma disposition et signaler tout matériel défectueux à votre responsable
- Signaler sans délai toute situation dangereuse, incident ou accident
- Contribuer, par mon comportement, à la sécurité de mes collègues et à la mienne

Je reconnais avoir été informé(e) que le non-respect des règles de sécurité peut engager ma responsabilité disciplinaire.

Fait à :, Le :

Signature du salarié

Signature du référent

AUTORISATION DE CESSION DE DROIT A L'IMAGE ET A LA VOIX

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

Salarié de la compagnie des ports du Morbihan

Autorise la Compagnie des Ports du Morbihan, sans contrepartie financière (rémunération, indemnité, dédommagement hors les frais de transport éventuels) dans le cadre d'un tournage ou de séances photos à :

- Enregistrer mon image et ma voix
- Reproduire, représenter, publier, diffuser, exploiter librement mon image, les attributs de ma personne (voix, image, ...), quelles qu'en soient la forme, dans un but d'illustration, de communication, d'information institutionnel, publicitaire et/ou promotionnel ; dans un but commercial ou non ; sur tous supports et par tous moyens de diffusion.

Cette autorisation prend effet à la date de signature et reste valable pendant toute la durée d'exploitation de l'œuvre sur tout son territoire de rattachement.

Fait à _____, le _____



La Trinité sur Mer, le --/--/----

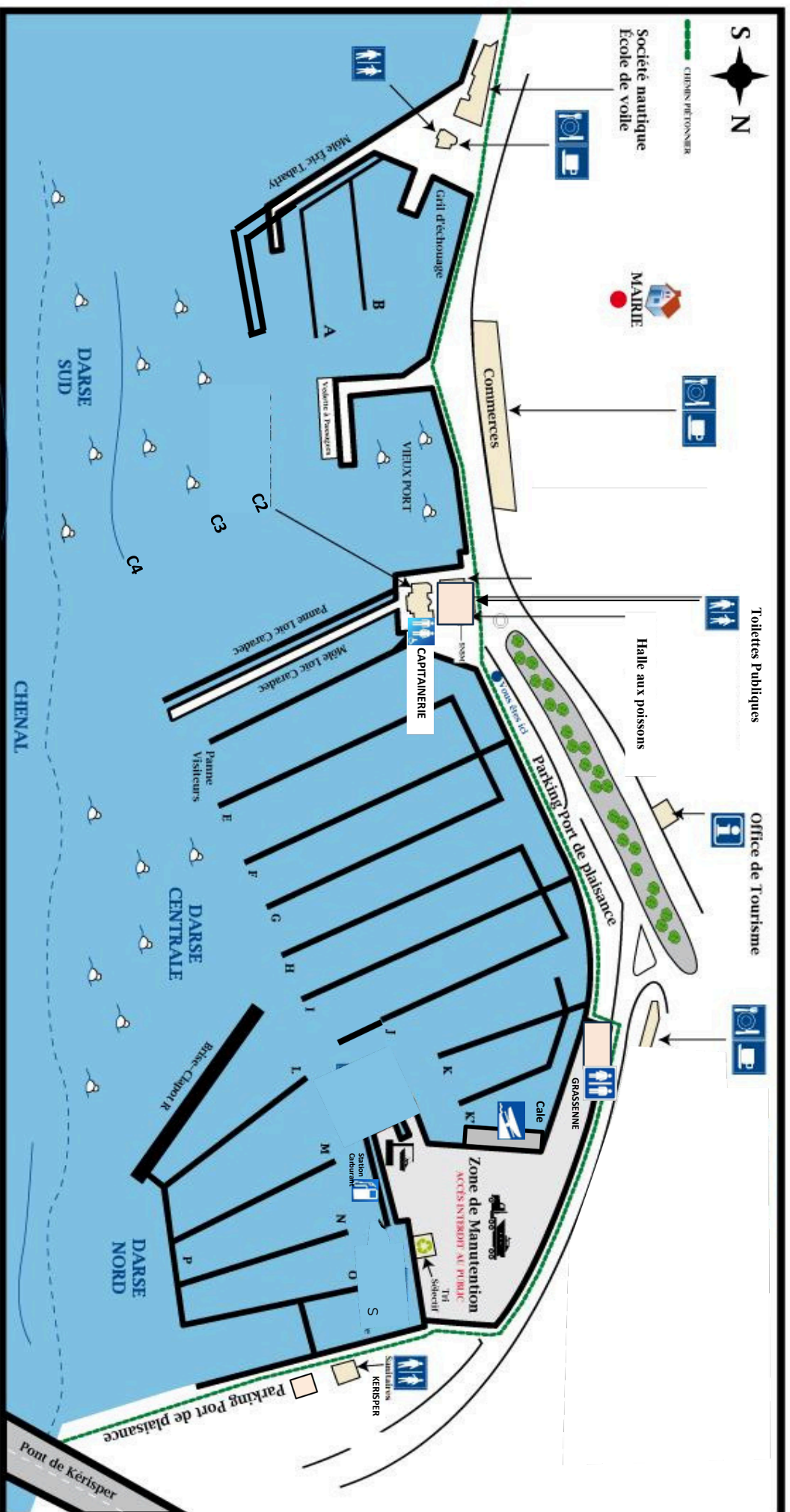
Je soussigné(e)..... déclare avoir pris connaissance des consignes de sécurité et de protection environnementale, du livret d'accueil et du Règlement Intérieur du Port de La Trinité sur Mer, et je m'engage à les respecter.

Je m'engage à remettre les vêtements de travail, le badge d'accès parking et les clés qui m'ont été confiés, à la fin de mon contrat de travail.

Je m'engage à remettre l'attestation de formation à la sécurité signée avec mon parrain formateur du port, après la période de formation. Je m'engage à respecter toutes les consignes de sécurité expliquées pendant la formation.

Je décline toute responsabilité en cas de disparition de mon téléphone mobile ou tout autre objet de valeur. Je remets mon téléphone mobile dans la boîte dédiée (coffre) durant mon service.

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé » :



Illustrations 2026

@christophelepotier



